

Commune de La Chapelle Blanche**Procès-verbal****Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie 165 rue de l'Eglise à La Chapelle Blanche, en séance ordinaire, sous la présidence de M. DUPARC Stéphane, Maire

Étaient présents :

Mmes CHARGUERON Claire, PENICHON MOULEHIAWY Monique, STRAKA Alison, MM, DUPARC Stéphane, DIEUFILS Patrick, DROGE Davy, GRANJON Dominique, GUAZZONI Bruno, GUAZZONI Nathanaël

Étaient absents : Mme VEROT Maryline, M. PIOVANO Stéphane

Étaient excusé(s) : Mme GUILBERT Hélène, MM. OLIVIER Stéphane, COURBOIS François

Procurations : /

Date de convocation : 13/12/2023

Secrétaire de séance : Mme PENICHON MOULEHIAWY Monique

1 - Lecture et approbation du procès-verbal la précédente réunion du 28/11/2023**2 - Délibération pour déterminer le loyer des appartements de la commune et leur revalorisation**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les loyers des biens locatifs de la commune et la revalorisation chaque année au 1^{er} janvier des loyers des appartements de La Commune de La Chapelle Blanche.

Après discussions et échanges de vues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le montant des loyers et la revalorisation ci-dessous :

Locaux	Indice 2T/2022	Indice 2T/2023	Mont. Loyer 2023	Mont. Loyer 2024	Capacité m ²	Date de révision
Maison La Poste 1 route de Villaroux	135.84	140.59	361.69	374.34	100	Tous les 1er janvier
Appartement 1 - 14 rue du Villaret	135.84	140.59	754.28	780.66	84.07	Tous les 1er janvier
Appartement 2 - 14 rue du Villaret	135.84	140.59	760.29	786.88	84.74	Tous les 1er janvier
Appartement 3 - 163 rue de l'Eglise	135.84	140.59	525.29	543.66	65	Tous les 1er janvier

Indice de référence des loyers du 2^{ième} trimestre 2022 : 135.84

Indice de référence des loyers du 2^{ième} trimestre 2023 : 140.59

- Les loyers seront révisés tous les ans le 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre de l'année précédente.

Loyer précédent x Indice de référence des loyers du 2^{ème} Trimestre concerné
Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente

3 - Délibération modificative de virement de crédit

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer 4000.00 euros du chapitre 11 au chapitre 65 afin de procéder aux derniers paiements prévus sur ce dernier et propose la délibération modificative ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	435 049.57 €	-4 000.00 €	4 000.00 €	435 049.57 €
011 Charges à caractère général	435 049.57 €	-4 000.00 €	0.00 €	431 049.57 €
6288/011	318 647.02 €	-4 000.00 €	0.00 €	314 647.02 €
65 Autres charges de gestion courante	157 617.14 €	0.00 €	4 000.00 €	161 617.14 €
65311/65	28 679.67 €	0.00 €	1 959.71 €	30 639.38 €
65748/65	1 275.00 €	0.00 €	2 040.29 €	3 315.29 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	480 728.00 €	0.00 €	0.00 €	480 728.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	480 728.00 €	0.00 €	0.00 €	480 728.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	784 646.00 €	-4 000.00 €	4 000.00 €	784 646.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	784 646.00 €	0.00 €	0.00 €	784 646.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvements ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal après discussions et échanges de vues vote à l'unanimité la délibération modificative présentée ci-dessus.

4 – Questions diverses

Conseil des enfants : Claire CHARGUERON rappelle que le conseil des enfants n'a pas été renouvelé en septembre dernier. Elle propose d'ouvrir la formule au-delà des CM1-CM2 pour tendre vers un conseil municipal Jeune destiné aux enfants de 10 à 16 ans et pour un mandat de 2 ans. Un appel sera inséré dans le bulletin municipal de janvier.

Zones d'accélération des énergies renouvelables : Claire CHARGUERON présente le dispositif général prévu par la loi ainsi que les propositions du service Transition Energétique de Cœur de Savoie pour une mise en œuvre sur la commune. Il est convenu de traiter le sujet en janvier 2024 pour une réponse au préfet rapidement après concertation.

Fin de séance à 21h30

Le Maire,
Stéphane DUPARC

La secrétaire de séance,
Monique PENICHON MOULEHIAWY